

# La journée



# Saint Hubert

Commission de la Fédération Nationale de la Chasse  
13 rue du Général Leclerc 92136 ; ISSY LES MOULINEAUX

## ENGAGEMENT FDC 62 (GRATUIT)

A renvoyer à la FDC 62-BP 80091-62053 ST LAURENT BLANGY CEDEX

(Seul un chèque de caution de 30 € OBLIGATOIRE à l'ordre de la FDC 62 vous sera demandé afin de couvrir les frais lors d'une éventuelle absence, ce dernier vous sera rendu lors du pointage)

LA JOURNEE SAINT HUBERT DU PAS-DE-CALAIS  
SE DEROULE LE 05 OCTOBRE 2024 SUR LE GIC DE LA TERNOISE

Le rendez-vous est fixé à 8h00 à la salle des fêtes de HEUCHIN

**Date limite d'inscription le 30/06/2024** (cachet de la poste faisant foi)  
et dans la limite des places disponibles (50)

### CHASSEUR :

Nom / Prénom : .....

Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... Portable : .....

N° du permis de chasser : ..... E-mail : .....

Assurance : N° de contrat et compagnie.....

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date ..... ) pour le département du .....

### CHIEN

Nom : ..... Affixe : .....

Race : ..... Sexe : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

N° Tatouage ou Puce : ..... N° L.O.F : .....

*Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F*

**NOUVEAUTE : CETTE ANNEE LES CONCOURS SERONT ORGANISES EN RESPECTANT LA MIXITE  
« CHASSEURS/CHASSERESSES » sous réserve du changement du règlement**

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Jeune » (- de 20 ans à la date du concours) et chasseur accompagné
- « Chasserresse » avec Chien d'arrêt
- « Chasserresse » avec Chien leueur de gibier
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt
- « Chasseur » avec Chien leueur de gibier
- « Chasserresse » avec Chien d'arrêt ou leueur de gibier dit *Trialisant*
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt ou leueur de gibier dit *Trialisant*
- « Archer » avec Chien d'arrêt ou leueur de gibier

Important: Pour les Catégories des "Trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquer le N° du carnet de travail..... (Un chien est dit "trialisant" dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> cat, en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avvertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement de La Journée Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à ..... le .....

Lu et approuvé -Signature: